



A ne croire le lanceur d'alerte Boris Bertolt, l'audition des proches de Ferdinand Ngoh Ngoh par le juge d'instruction, Sikati, a bloqué la remise en liberté de Maxime Eko Eko et Amougou Belinga dans l'affaire de l'assassinat de Martinez Zogo.

Lire le scoop de la matinale de lundi publié par Boris Bertolt

COMMENT L'AUDITION DES PROCHES DE FERDINAND NGOH NGOH PAR LE JUGE D'INSTRUCTION SIKATI A BLOQUE LA REMISE EN LIBERTE DE MAXIME EKO EKO ET AMOUGOU BELINGA

Scénario digne du film « 24h Chrono » de l'acteur américain Kiefer Sutherland. En début d'après-midi du vendredi 1er novembre 2023, les avocats de Maxime Eko Eko, le patron de la DGRE et Jean Pierre Amougou Belinga sont convoqués au tribunal militaire par le greffier militaire, Nkoa Jean Didier. Il leur est remis deux ordonnances de remises en liberté de leurs clients ; deux ordres de mises en liberté tous signés du juge d'instruction SIKATI II KWAMO FLORENT AIME. Et un procès-verbal de notification des ordonnances signés cette fois-ci d'une part Me Tchoungang pour le compte d'Amougou Belinga et d'autre part de Me Ngoumou pour Maxime Eko Eko. Le greffier militaire appose également sa signature sur les documents.

Alors que Maxime Eko Eko et Jean Pierre Amougou Belinga attendent la levée d'écrou, le juge d'instruction et le commissaire du gouvernement, Belinga Cerlin sont convoqués au cabinet du ministre délégué à la Défense en compagnie du directeur de la Justice militaire. Beti Assomo s'oppose contre toute attente à la libération des détenus arguant qu'il n'a pas été informé par les magistrats militaires. Ce qui n'est pas vrai dans la mesure où Belinga Cerlin lui a fait tenir en début de semaine l'ordonnance de remise en liberté pour la haute attention du chef de l'Etat. Mais le ministre délégué à la Défense ne l'a-t-il pas transmis au président de la République ? Si oui, pourquoi ?

PAUL BIYA BLOQUE LES NOMINATIONS A LA DGRE

Pour comprendre cette affaire, il faut remonter au début du mois de novembre 2023. MONKOUOP Mominou, le directeur général adjoint qui assure l'intérim au « Lac » prépare de nouvelles nominations avec le SGPR. Le document est transmis à Paul Biya. Une énième fois, le chef de l'Etat ne donne pas de suite. Au contraire, Paul Biya interpelle son ministre délégué à la Défense, Joseph Beti Assomo, et lui demande où en est l'enquête sur l'affaire Martinez Zogo. Le chef de l'Etat a dit depuis des semaines à son ministre de faire savoir aux magistrats qu'ils doivent libérer ceux qui n'ont rien à voir dans l'assassinat de Martinez Zogo et interpellé les vrais coupables le cas échéant.

Le dossier piétinait au tribunal militaire. Très vite, le ministre délégué à la Défense instruit le commissaire du gouvernement, Belinga Cerlin, d'accélérer l'enquête. Un rapport d'étape est dans un premier temps adressé à Joseph Beti Assomo. Puis s'accélèrent auditions et confrontations. Notamment celles entre le lieutenant-colonel Justin Danwe et le patron de la direction générale de la recherche extérieure (DGRE), Maxime Eko Eko; entre Justin Danwe et Ebo'o Clément, autre élément de la DGRE impliqué dans le dossier et considéré comme celui qui a dirigé l'équipe sur le terrain.

LA PISTE DU SECOND COMMANDO

Au terme des auditions et confrontations dont le ministre délégué à la Défense, Joseph Beti Assomo, est régulièrement tenu informé pour la haute attention du chef de l'Etat, le juge d'instruction et le commissaire du gouvernement parviennent à la conclusion que Maxime Eko Eko et Amougou Belinga ne sont pas associés à l'assassinat de Martinez Zogo (Les détails sur cet aspect dans un texte qui sera publié à 15h).

Plus intéressant, il ressort des auditions des membres du commando, à l'unanimité, qu'ils ont laissé Martinez Zogo en vie. Arguant même qu'il aurait été à même de retrouver un abri. Ils sont convaincus, comme Justin Danwe, qui l'avait déjà indiqué à l'enquête préliminaire qu'il y a eu un second commando qui a achevé le travail. Une piste que le juge d'instruction et le commissaire du gouvernement se décident de débayer au vu de toutes les incohérences du dossier et les zones d'ombre.

Un nom ressort pendant les auditions au tribunal militaire : SAVOM MARTIN STEPHANE. C'est le président de la section RDPC de la Haute-Sanaga Nord Est (Bibey) et également maire de la commune de Bibey dans le département de la haute-Sanaga. C'est un très proche du secrétaire général de la présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh et aussi un ami

de Martinez Zogo. Ils ont été ensemble à plusieurs reprises les derniers jours de l'enlèvement du journaliste. Le juge d'instruction et le commissaire du gouvernement décident alors de le convoquer.

PANIQUE DES PROCHES DE FERDINAND NGOH NGOH

Le 22 novembre 2023, SAVOM MARTIN STEPHANE est convoqué au tribunal militaire. Paniqué, Il sollicite un report pour le 27 novembre 2023, au motif de son indisponibilité à cause d'une mission à lui confiée par Ferdinand Ngoh Ngoh. Avant son audition, SAVOM MARTIN va rencontrer le SGPR pour lui dire qu'il a été convoqué au tribunal militaire. Le 27 novembre 2023, soit 4 jours avant la remise en liberté de Maxime Eko Eko et Amougou Belinga, SAVOM MARTIN est auditionné par le juge SIKATI en compagnie de deux substituts.

L'audition porte sur sa biographie et rien d'autre. Mais SAVOM MARTIN sent l'étau se resserrer. Lorsqu'il sort du bureau du juge d'instruction, c'est la panique totale. Il rappelle son parrain le SGPR, fou de colère contre le juge SIKATI qu'il insulte à tout va. Puis, il appelle le ministre délégué à la Défense, Beti Assomo pour lui demander de tenir en laisse ses magistrats. Le 28 novembre 2023 comme vous le voyez en copie, une lettre est adressée au président de la République pour s'en prendre au juge d'instruction alors même que rien ne lui est, pour l'instant, reproché. Avec une seule convocation, SIKATI Il a ameuté jusqu'au chef de l'Etat.

Il faut faire quelque chose pour bloquer l'avancée de l'enquête.

Le ministre délégué à La Défense, Beti Assomo, qui détient par dévers lui copie de l'ordonnance de remise en liberté pour la sanction du chef de l'Etat ne le lui transmet pas. Pourquoi ? Mystère et boule de gomme.

Le juge d'instruction, sans retour de sa hiérarchie militaire, et en son âme et conscience décide de signer l'ordonnance de la remise en liberté des deux suspects. Pris de court par cette « bombe juridico-médiatique », Joseph Beti Assomo rentre dans une grande panique. Et pour cause : le chef de l'Etat n'est pas au courant, comme tout le monde il a appris la nouvelle; lui commandant en chef des armées.

Il ne reste alors qu'une seule issue : bloquer par tous les moyens les libérations de Maxime Eko Eko et Jean Pierre Amougou Belinga. Ce sera l'épisode du « fake ». Or les documents sont bel et bien authentiques et ont été validés par le juge d'instruction et le commissaire du gouvernement.

L'une des grandes leçons de cet épisode est que l'enquête sur l'assassinat du journaliste Martinez Zogo est sur une nouvelle piste : celle du second commando. Avec de nouveaux suspects qui rôdent autour de Ferdinand Ngoh Ngoh. Indice: Quatre jours seulement après l'audition d'un proche du secrétaire général de la présidence de la République, l'enquête s'est arrêtée... Du moins pour l'instant... Des rebondissements à venir.